

# **CHARTRE DE L'ENTRAINEUR DE L'ESPERANCE TOUL BASKET**

**Cette charte a été mise au point par notre commission technique pour les entraineurs du club.**

**Celle-ci s'applique bien entendu à toutes les catégories jeunes.**

La pratique du sport et notamment celle du basket est pour les jeunes un moyen de s'épanouir dans les dimensions sociales et sportives en développant leurs capacités physiques individuelles. Cependant, n'oublions pas l'objectif principal: le JEU dans son aspect collectif.

Le respect du jeune est primordial. De ce fait, la recherche de résultats peut être occultée , dans certains cas, au profit de celle d'une bonne intégration des jeunes. Surtout si cette envie s'accompagne d'exigences qui dépassent les capacités physiques ou morales des joueurs.

**En acceptant la responsabilité d'une équipe, l'entraîneur a pris connaissance de l'esprit du club et souscrit pleinement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.**

## **Ambassadeur du Club – Educateur – Responsable – Organisateur**

La désignation des entraîneurs des différentes catégories est réalisée en fin de saison pour la suivante.

Elle est effectuée par la commission technique qui établit son choix en fonction du niveau de formation, des compétences, de la personnalité, du volontariat et de la disponibilité des éducateurs. Une fois établie, la liste des entraîneurs est soumise au vote du comité directeur.

### **A. Son esprit**

#### **1) L'entraîneur**

- Veiller à ce que chaque jeune, sous sa responsabilité, reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins.
- Répartir équitablement le temps de jeu en fonction des qualités de chacun.
- insuffler à ses joueurs la confiance en eux sans sombrer dans l'individualisme ou le mépris des adversaires ou coéquipiers.
- proposer constamment des situations adaptées à l'âge et aux capacités des joueurs.
- inculquer à ses joueurs la philosophie du respect des règles et du fair-play sportif.
- faire en sorte que ses joueurs respectent les arbitres, les officiels, leurs adversaires, les autres joueurs, les dirigeants et le matériel.

### **B. Son attitude**

#### **1) L'entraîneur est lui-même respectueux**

- Envers ses partenaires (coachs, arbitres, responsables du club, etc.) et ses joueurs.
- Il est le garant de l'image du club.
- En aucun cas, il ne ridiculise ni n'agresse verbalement ou physiquement un arbitre, un joueur ou toute autre personne (même si quelqu'un est fautif ou n'a pas respecté les consignes de jeu).
- Il véhicule l'image du club et son attitude doit être positive à tous les égards.
- Il est responsable du matériel et des installations en veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate.
- Il veille à ce qu'ils ne soient pas un danger pour les joueurs ou des tiers.
- Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (ballons dans le rack, cônes, cerceaux, manivelle, etc.)

## C. Ses missions

### 1) L'entraîneur s'engage à

- Suivre le projet sportif de son équipe préparé par le responsable sportif.
- Faire des bilans réguliers.
- Avoir des entretiens individuels avec ses joueurs.
- Tenir à jour une fiche de présence aux entraînements
- Assister aux réunions d'entraîneurs organisées par la commission technique.
- Faire un bilan de fin de saison pour préparer la saison suivante.
- S'impliquer dans l'enrichissement du site internet en donnant des informations sur son équipe. Le but est participer à l'amélioration du lien nécessaire entre les équipes et à l'esprit de club. Informer les joueurs des formations OTM et arbitrage proposées par le club, le comité ou la ligue.

### 2) L'entraîneur doit organiser

- Dès le début de saison, une réunion avec les parents des joueurs. Ceci permettra d'une part de leur expliquer le déroulement de la saison sportive (objectifs, fonctionnement du championnat...) et d'autre part de trouver le référent d'équipe (s'il n'est pas encore connu) qui l'aidera dans les tâches organisationnelles, administratives et communicatives (compte-rendu de matchs, photos, bilans intermédiaires...).

### 3) L'entraîneur s'engage à

- Mettre à la disposition du club du 24/09 (pré-reprise) au 30/05 de l'année sportive en cours.
- Prodiguer le nombre d'entraînements prévu par la direction du club en début d'année
- Coacher tout match officiel ou amical selon le programme mis en place par le club.
- Prendre les mesures nécessaires à son remplacement par un collègue disponible en cas d'empêchement.

### 4) L'entraîneur s'implique :

- Dans la diffusion des informations transmises par le club et participera selon ses possibilités aux événements festifs (Noël, Fête du Sport, etc.).

## **D. Ses responsabilités**

### **1) L'entraîneur est responsable**

- De l'organisation des rencontres officielles et amicales (convocations, couleur appropriée des maillots, tenue de la table de marque, arbitrage).
- En outre, à chaque rencontre officielle, il devra
  - Transmettre le résultat.
  - Déposer la feuille de match au secrétariat ou (e-marque)
  - Transmettre le résultat et le compte-rendu du match au webmaster ou responsable technique pour alimenter le site Internet.

### **2) L'entraîneur est péuniairement responsable**

- Des amendes qui lui sont infligées au cours de ses rencontres, ainsi que de la perte de ballons, d'équipements ou de dégradation de matériel causés par lui-même ou par ses joueurs.
- Il s'engage à restituer au responsable des équipements, dès la fin des championnats, le sac avec le jeu de maillots et tout autre équipement qui lui aura été prêté par le club.

### **3) L'entraîneur s'assurera**

- De la bonne tenue vestimentaire de ses joueurs (maillots, shorts, chaussures ne servant qu'au basket, absence de bijoux, etc.) et de la conformité des licences.
- Dès fin septembre, aucun joueur ne pourra participer aux entraînements ni aux matchs si sa licence n'est pas validée.

## **E. Son lien avec le club**

### **1) L'entraîneur aura à cœur de se perfectionner**

- Sur le plan sportif, mental et pédagogique en s'informant des dernières techniques et en acquérant de nouvelles connaissances.
- Il devra participer aux actions de formation des cadres lorsque le club ou les organismes fédéraux en font la demande.
- Tout entraîneur officiant en championnat régional a l'obligation d'effectuer une journée de formation en début de saison (dates proposées par la ligue de Lorraine).

### **2) L'entraîneur d'une équipe**

- Rend cette activité PRIORITAIRE par rapport à toute autre activité exercée dans un autre club, y compris celle d'entraîneur ou de joueur.
- Il fait preuve de loyauté à l'égard du club, en s'employant à mettre en œuvre les directives sportives et administratives émanant des responsables de la commission technique.

### **3) L'entraîneur d'une équipe**

- Doit aviser la commission technique des problèmes qu'il pourrait rencontrer lors de la saison sportive qu'ils soient d'ordre technique, réglementaire, matériel, relationnel... Il ne peut décider seul de sanction à l'encontre d'un licencié.

## **F. Désignation des équipes de permanence pour les journées de championnat**

Une équipe sera désignée pour chaque journée de championnat. Cette équipe aura la charge d'assurer la table de marque et le chronomètre pour tous les matchs à domicile lors de cette journée (hormis les matchs soumis à désignation).

Le non-respect de cet engagement obligera l'équipe à assurer elle-même les tâches définies ci-dessus pour sa prochaine rencontre de championnat.

## **E. Parrainage**

- En début de saison, un joueur ou une joueuse de l'équipe sénior sera désigné parrain/marraine d'une équipe de jeunes.
- L'entraîneur devra entretenir le lien avec lui/elle (entraînements, matchs).
- Le responsable sportif doit être informé si le joueur/la joueuse en question ne joue pas le jeu.

Certifie avoir pris connaissance du code de vie et du fonctionnement des entraîneurs de basket de l'Espérance Toul Basket et m'engage à les respecter.

**La commission technique est en charge du suivi, du contrôle et de l'application de la présente Charte.**

**L'entraîneur ne remplissant pas les obligations présentes dans ce document s'expose à des sanctions.**

**CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE ET DU FONCTIONNEMENT DES ENTRAINEURS DE BASKET DU CAP ET M'ENGAGE A LE RESPECTER.**

### **Signatures**

**Nom :**

**Prénom :**

Entraîneur

ESPERANCE TOUL BASKET